

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 927

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS

À l'alinéa 9, après le mot :

« autorité »,

insérer le mot :

« administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.